



## A signer et à rendre le plus rapidement possible

### Sans retour de ce document, l'inscription ne pourra pas être validée

Monsieur et/ou Madame ....., parents de :  
Nom : ..... Prénom : .....

s'engagent à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (externat surveillé, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont l'étudiant aura bénéficié.

#### Parents séparés ou divorcés :

Si vous souhaitez la mise en place une facturation distincte, merci de nous indiquer ci-après la répartition de frais entre les deux parents :

.....  
Dans ce cas, **le présent règlement financier doit obligatoirement être signé par les deux parents**, et doit être accompagné du mandat de prélèvement en double exemplaire (un pour chaque payeur).

#### • Tarifs :

LIBELLE	BTS 1ère année
Contributions des familles	1 879,00
Frais annexes *	285,00
<b>TOTAL FRAIS DE SCOLARITE</b>	<b>2 164,00</b>
<b>Dispositif Objectif INGénieur (facultatif)</b>	<b>190,00</b>
<b>Demi-pension 4 jours *</b> (sans déduction des périodes de stages)	<b>903.90</b>

\* sous réserve de changement de tarif de nos prestataires

#### • Acompte et frais de dossier :

- Un acompte de 150 € est à verser lors de l'inscription. Ce dernier sera déduit des frais de scolarité 2022/2023 lors de la facturation, fin septembre 2022. En cas de désistement, le remboursement est possible sur demande et sous déduction de 30 € de frais de gestion.
- Les frais de dossier de 30 € sont également à verser lors de l'inscription. Ils ne sont pas remboursables.

**Sans versement de ces sommes, l'inscription ne pourra pas être validée**

Pour effectuer le versement de ces sommes, merci de privilégier le virement bancaire, en précisant en référence le nom, le prénom et la classe de l'étudiant. (Coordonnées Bancaires : IBAN : FR76 3000 3042 1100 0502 6074 234 - BIC : SOGEFRPP)

#### • Demi-pension :

Le régime est choisi pour la totalité d'un trimestre. Le changement de régime doit être et formalisé par un courrier des parents adressé au service comptabilité au moins 15 jours avant la fin du trimestre scolaire en cours, pour une application sur le trimestre suivant.

Les dates des trimestres pour 2022/2023 sont les suivantes :

- 1er trimestre : 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 16 décembre 2022
- 2<sup>ème</sup> trimestre : 3 janvier 2023 au 14 avril 2023
- 3<sup>ème</sup> trimestre : 2 mai 2023 au 7 juillet 2023.

Les courriers doivent donc nous parvenir avant le :

- 3 décembre 2022 pour un changement de régime au 2ème trimestre,
- 31 mars 2023 pour un changement de régime au 3ème trimestre.

#### • Choix du régime pour l'année 2022/2023 (\*) :

Régime :	Prix / repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 4 jours / semaine	6,90 €	903.90 €
<input type="checkbox"/> Externe : repas <u>occasionnel</u> autorisé	7,50 €	

(\*) Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, nous vous laissons la possibilité de changer de régime à la rentrée des classes **jusqu'au vendredi 16 septembre 2022 dernier délai**, par e-mail à l'adresse : [soraya.zaidi@ozanam.eu](mailto:soraya.zaidi@ozanam.eu)

#### • Modalités de règlement

Madame, Monsieur, .....

parents de ..... classe .....

#### • Choisisent le mode de règlement suivant pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Prélèvement automatique en fin de mois  
9 prélèvements le 30 de chaque mois d'octobre à juin inclus.  
**Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-joint.**
- Prélèvement automatique en début de mois  
9 prélèvements le 15 octobre, puis le 7 de chaque mois de novembre à juin inclus.  
**Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-joint.**

Date : ..... **Signature :**

